

## Quand et comment entretenir les crastes

### Intervenir après le 1er août

Après cette date, la majorité des espèces animales et végétales ont accompli leur cycle de reproduction et se trouvent sous des formes plus résistantes. De plus, toute intervention précoce a tendance à stimuler la pousse de la végétation, les effets sont donc de très courte durée.



#### Craste non entretenue

L'entretien d'une craste doit favoriser en premier lieu le bon écoulement des eaux. Pour cela, il est essentiel de libérer le cours d'eau de tout obstacle à l'écoulement (branches, arbres, déchets...)



#### Craste mal entretenue

Une berge mise à nu favorise l'érosion et accentue l'ensablement du lit réduisant ainsi la capacité d'évacuation des eaux. Il ne faut pas retirer les souches au risque de déstabiliser la berge. Le recalibrage du lit de la craste est interdit.



#### Craste bien entretenue

Élagage des branches basses et pendantes, fauche des plantes en préservant le haut de la craste sans mettre la berge à nu.

Faucardage : c'est la coupe des plantes aquatiques s'ils sont un obstacle à l'écoulement. Faucardage possible en alternant les berges chaque année.

Une berge peut être plantée. Choisir des arbustes de type saules et des plantes adaptées aux berges (iris, joncs...)

L'usage des désherbants est strictement interdit aussi bien dans les fossés que sur les hautes de berges

Considérant l'importance des enjeux liés à la bonne évacuation des eaux pluviales, la ville de Gujan-Mestras accorde une grande attention à l'entretien de réseau de 37 km de crastes situées sur le domaine public. De plus, elle peut se substituer aux propriétaires en cas de défaut d'entretien en facturant ce service.

## Conseils pour l'entretien des crastes et fossés



Ville de Gujan-Mestras  
Environnement Développement Durable  
05.57.52.57.52  
developpementdurable@ville-gujanmestras.fr



## SYSTÈME DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN D'ARCACHON

### Une craste, qu'est ce c'est ?

Le mot craste vient du gascon « crasta » et désigne un fossé de drainage des eaux. Structurées en réseaux, elles recueillent les eaux pluviales que les sols ne peuvent plus absorber et elles les conduisent jusque dans le Bassin d'Arcachon. Les crastes si elles sont bien entretenues, régulent le niveau de la nappe superficielle, avec pour conséquence immédiate, la limitation du risque d'inondations. Bien entretenir une craste, c'est donc contribuer à lutter contre les inondations depuis chez soi. Cette démarche est d'autant plus importante que les épisodes pluvieux exceptionnels tendent à se multiplier.



### Qui fait quoi ?

Il faut savoir qu'il est du rôle de chacun de maintenir en état ce réseau d'écoulement des eaux pluviales pour éviter les inondations. L'entretien des fossés, crastes et cours d'eau est primordial pour garantir le bon fonctionnement hydraulique du système que ce soit en domaine public ou en domaine privé.

En domaine privé, le(s) propriétaire(s) est (sont) tenu(s) d'assurer cet entretien. Il a pour objet de maintenir les fossés, crastes et cours d'eau dans leur profil d'équilibre (la section et le fil d'eau doivent être maintenus), de permettre l'écoulement naturel des eaux notamment par enlèvement des embâcles, débris, etc. et par élagage ou recépage de la végétation des rives (Article 640 du Code civil – article L215-14 du Code de l'Environnement – article 100.5 du Règlement sanitaire départemental).

Source SIBA

### Les clés pour un entretien réussi

L'entretien d'une craste doit être envisagé chaque année même si de gros travaux ne sont pas nécessaires. Il est préférable d'effectuer un entretien léger régulier en se limitant au lit de la craste. Tous les 3 à 4 ans, des travaux de plus grande ampleur peuvent être nécessaires en cas d'ensablement. Des travaux doivent être envisagés en prenant soin de préserver les berges selon la technique « vieux fonds vieux bords » : conserver le profil initial du lit en ne retirant que les sédiments pouvant gêner le bon écoulement des eaux et conserver une petite couche de sédiments en fond de lit pour éviter la remontée de la nappe phréatique.

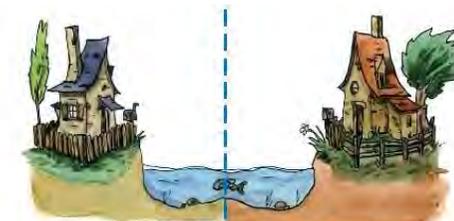
### Le rôle écologique des crastes

Les crastes jouent le rôle de zone tampon entre les excès et les insuffisances d'eau et hydratent les terrains qu'elles traversent en période sèche. De nombreuses espèces se nourrissent, se reproduisent et s'abritent dans les crastes. Elles peuvent être de véritables refuges pour la faune et la flore et participent ainsi au maintien de la biodiversité locale et contribuent à l'équilibre écologique. La végétation a un rôle non négligeable d'épuration, de part ses vertus filtrantes, et permet l'accueil d'une nature ordinaire et utile parfois surprenante : amphibiens, libellules, passereaux, alevins... La flore aquatique (potamots, nénuphars, renoncules...) et celle des berges (massette, joncs, roseaux...) peut être extrêmement riche et confère une qualité paysagère indéniable.

Les crastes doivent faire l'objet d'une surveillance accrue des espèces invasives pouvant s'y développer et notamment des écrevisses de Louisiane qui tendent à dégrader les berges et à décimer écrevisses locales, alevins, larves de libellules, œuf de grenouilles et tritons.

Ainsi, certaines crastes présentent des caractéristiques écologiques fortes et sont très efficaces sur un plan hydraulique à Gujan-Mestras comme le sont les crastes de Cantaranne, Baneyre, Nezer et bien d'autres. Ces crastes contribuent à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et contribuent à l'identité paysagère de la commune.

**Lorsque le fossé est situé entre deux propriétés privées, les deux propriétaires sont chargés d'entretenir leur berge et la moitié du cours d'eau.**



### Plusieurs cas possibles :

Lorsque le fossé est situé entre deux propriétés privées, les deux propriétaires sont chargés d'entretenir leur berge et la moitié du cours d'eau. Si le fossé est situé en bordure de voirie, le riverain a à sa charge l'entretien de la moitié du fossé si ce fossé délimite sa parcelle sur le cadastre. Dans le cas contraire il s'agit d'un fossé communal dont l'entretien relève de la commune. Lorsque le fossé passe entièrement par un terrain privé, le particulier a à sa charge l'entretien du fossé dans son intégralité.